

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

NOTE DE SYNTHÈSE

La loi NOTRE impose à toutes les communes, quel que soit leur taille, de rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles des budgets afin de permettre aux citoyens d'en saisir les réalisations et les enjeux.

Ce document sera mis en ligne sur le site internet de la commune et diffusé dans le bulletin communal.

L'année 2019 est marquée par la fin de la réalisation des travaux, conformément aux différents marchés, des 3 grands projets :

- Projet 1 : Extension du cimetière et aménagement des abords de l'église et de la mairie
- Projet 2 : Extension – Réhabilitation du Centre Socioculturel et mise aux normes des bâtiments publics
- Projet 3 : Travaux d'aménagement et de sécurité routière sur la voirie avec mise aux normes des lieux

POINTS MARQUANTS 2019

➤ Recettes de fonctionnement

Les 2 grandes sources de financement de la commune sont :

1. Les impôts et taxes

En 2019, la commune a perçu globalement 334.308,23 € contre 293.936,92 €, soit une augmentation de 40.371,31 € par rapport à 2018 (+13,73%). Il faut en déduire le reversement au FNGIR de 57.067 €, l'Attribution de compensation versée par la CCPZ de 23.670,48 € et le Fonds Départemental des DMTO pour communes - 5000 habitants pour un montant de 32.118,59 €. Le montant net perçu est donc de 221.452 € pour les impôts et taxes (50,40% des recettes nettes de fonctionnement).

Détail des impôts locaux 2019 :

Type	Bases de calcul	Taux	Montant
Taxe d'habitation	1 006 329 €	15,62 %	157 189 €
Foncier bâti	547 873 €	13,46 %	87 197 €
Foncier non bâti	40 483 €	54,74 %	22 160 €
<i>Total état TG</i>			266 546 €
<i>Total CA 2019</i>			266 602 €
A déduire FNGIR			- 57 067 €
Attribution compensation (CCPZ)			23 670 €
TOTAL			233 205 €

Depuis le 01/01/2017, tous les impôts économiques sont versés à la Communauté de Communes dans le cadre de la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique), celle-ci en reverse le montant sous forme d'attribution de compensation, basé sur les recettes de 2016, soit 19.084 €, mais vu le trop-payé dans le cadre du transfert de la compétence scolaire, la CCPZ a reversé en définitive à la commune un montant de 23.670,48 €.

Les dernières ressources de ce chapitre sont la TCCFE (taxe communale sur la consommation finale d'électricité) qui s'élève à 10.917,16 € (en baisse de près de 12% par rapport à 2018) et une compensation de l'État de 1.000 €.

En 2014, les recettes s'élevaient à 273.382,24 € (dont FNGIR 57.067 €), soit 216.315 € net.

Pour info : la Taxe GEMAPI, instaurée par la CCPZ pour financer le grand cycle de l'eau et la lutte contre les coulées d'eaux boueuses, a permis de collecter en 2019 un montant de 4.749 €, soit 6,05 € par habitant. Le plafond autorisé est de 40 € par habitant.

2. Les dotations de l'État

Les dotations et participations versées par l'État, dont les attributions de péréquations et de compensations, se sont élevées à 115.135,67 €, soit une diminution de 32.266,87 €, dus à la comptabilisation en Impôts et Taxes du Fonds Départemental des DMTO pour communes - 5000 habitants d'un montant de 32.118,59 €, ce qui fait presque un montant identique par rapport à 2018 (26,20% des recettes nettes de fonctionnement), dont 94.937 € en Dotation

Globale de Fonctionnement (DGF) contre un montant de 132.129 € en 2013, soit une diminution de plus de 28% en 6 ans.

Dans ces dotations sont comprises le versement par l'État du fonds de compensation TVA pour certains frais de fonctionnement, soit 702,34 €.

3. Autres ressources

Les autres ressources (atténuations de charges, produits des services et autres recettes exceptionnelles) se sont élevées à 43.222,13 €.

Les recettes globales de fonctionnement de 2019 sont donc de 496.466,03 €.

Les recettes nettes, après défalcation du FNGIR, sont de 439.399,03 €.

A ce montant résultant des recettes nettes de 2019, il faut rajouter le résultat reporté de 2018, à savoir 250.496,04 €.

RECETTES GLOBALES DE FONCTIONNEMENT 2019 : 746.962,07 €

➤ Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement général (chapitre 011) se sont élevées à 106.106,76 €, contre 92.539,24 en 2018.

Les charges de personnel (chapitre 012) sont de 49.166,10 €, en diminution par rapport à 2018, en raison du transfert à la CCPZ de l'ATSEM.

La commune emploie 2 personnes titulaires à temps non complet (1 attachée territoriale et 1 adjointe technique).

L'atténuation de produits (chapitre 014) concerne les reversements au titre du FNGIR, du FPIC et du transfert de compétences à la CCPZ (impôts économiques et compétence scolaire transférée).

Le FNGIR est un montant figé de 57.067 €. Le FPIC augmente tous les ans. Il est fixé par l'État.

Le montant réel du transfert de la compétence scolaire est de 37.329,52 €. Il est diminué du montant de l'Attribution de Compensation de 19.084 € (impôts économiques). Le montant dû à la CCPZ est de 18.245,52 €. Vu le montant versé de 41.916 €, il en résulte un remboursement de la CCPZ de 23.670,48. *Comme indiqué ci-dessus en Recettes.*

Les charges de gestion courante (chapitre 65) de 59.702,22 €, contre 71.522,06 € en 2018 (dont des admissions en non-valeurs pour plus de 17.000 €), concernent, notamment, l'indemnisation des élus, y compris les cotisations sociales et les formations, pour 26.017,96€, les versements au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) pour 20.780,41 € (dont un double versement pour l'allocation vétérance en début et fin d'année 2019) et le versement de subventions à différents organismes et associations pour 6.995 € (dont une subvention exceptionnelle de 1.600 € à l'US Ettendorf).

Les intérêts remboursés de la dette (chapitre 66) se sont élevés à 21.700,60 €, contre 32.714,61 € en 2014.

Un dernier chapitre concerne les **amortissements** (chapitre 68).

La commune amortit depuis 2011, et sur 15 ans, le fonds de concours de 500.000 € versé à la CCPZ pour la construction de l'Espace Sportif des Deux Aigles, à raison de 33.571,74 € par an et depuis 2017 les fonds versés dans le cadre du PLUI 10.100 € par année (2017 et 2018) pour un montant de 1.346,67 € en 2019.

Les dépenses globales de fonctionnement de 2019 sont de 372.842,09 €. Elles représentent 75,10 % des recettes de fonctionnement de l'année contre 76,73% en 2018.

Les dépenses réelles, après défalcation du FNGIR, du FPIC et des amortissements, sont de 281.887 €.

Elles représentent 63,92 % des recettes nettes de fonctionnement de l'année, contre 65,21 % en 2018.

DEPENSES GLOBALES DE FONCTIONNEMENT 2019 : 372.842,09 €

L'excédent global de fonctionnement s'élève donc à 374.119,98 €

L'excédent de fonctionnement pour l'année 2019 (sans le report du résultat excédentaire de 2018) est de 123.623,94 €, soit 24,90 % des recettes globales de fonctionnement, contre 23,16% en 2018.

L'excédent net de 2019, hors FNGIR, FPIC et Amortissements, est de 158.542 €, soit 36,08 % des recettes nettes de 2019, contre 34,79% en 2018.

CALCUL DE L'ÉPARGNE NETTE DISPONIBLE

Recettes de gestion courante (hors recettes exceptionnelles)	485.526,18 €		
-Dépenses de gestion courante	- 316.090,08 €	-	-
EPARGNE DE GESTION	169.436,10 €		
-Charges financières	- 21.700,60 €		
EPARGNE BRUTE ou CAF (Capacité d'autofinancement)	147.735,50 €		
-Remboursement de la dette	- 117.704,51 €	Hors RA de 150.000 €	
EPARGNE NETTE DISPONIBLE	30.030,99 €	Contre 32.247 en 2018	

Le taux d'épargne brute est le ratio : "Epargne brute" sur " Recettes de gestion courante"

Taux = 147.735,50 / 485.526,18 **Taux d'Épargne Brute = 30,43 %** (contre 30,47% en 2018)

Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant. Pour certains analystes, le seuil critique se situe autour de 10% à 12%.

➤ Dépenses d'Investissement

Les 3 grands projets de la commune se sont terminés en 2019. Une grande partie des travaux a été exécutée en 2018. Il reste encore à récupérer les subventions des différents organismes (État, Région) et le FCTVA (en 2020 et 2021).

Projet	Coût total TTC	Réalisé > 2019 et payé	Restes à réaliser CA 2019
P1 - Cimetière	329.816,63 €	329.816,62 €	€
P2 – CSC	969.862,39 €	963.832,88 €	€
P3 - Voirie	77.826,89 €	77.826,89 €	22.500,00 €

Les restes à réaliser reflètent ce qu'il reste à payer. Ils doivent permettre le paiement des entreprises avant le vote du BP 2020. Ils sont globalement estimés à 41.500 €.

Les autres dépenses de 2019 concernent des travaux de rénovation du bâtiment annexe de la mairie et des équipements pour la mairie et le CSC pour un montant global de 7.818,28 €, de la participation versée à la CCPZ pour le PLUI de 10.100 € (3^{ème} acompte-solde) et quelques autres investissements.

Globalement, les dépenses d'investissements de 2019 sont de 108.583,20 €, plus 41.500 € de RAR.

L'autre grand chapitre des dépenses d'investissement concerne le remboursement de la dette.

En 2019, la commune a remboursé 267.704,51 € dont un remboursement par anticipation partiel de 150.000 €.

Au 31/12/2019, la dette des prêts en cours s'élevait à 1.178.606,04 €, soit 1.509,10 € par habitant, contre 1.844,78 € en 2018.

Suite aux retards dans le versement des subventions, seulement 150.000 € ont pu être remboursés sur le prêt relais.

En ce qui concerne le report du déficit d'investissement de 2018, suite à un échange de mails avec la trésorerie, il y a lieu de rajouter au déficit d'investissement 2018 (article D001) de 95.402,86 €(hors Restes à Réaliser) le déficit d'investissement 2018 du Budget annexe de l'Assainissement de 7.155,98 € (avant transfert au SDEA), soit un montant global de 102.558,84 €

DEPENSES GLOBALES D'INVESTISSEMENTS (RAR compris) : 520.346,55 €

RATIOS D'ENDETTEMENT

Pour vérifier que la gestion de la commune est saine, le ratio "Dettes restantes" sur "Résultat de fonctionnement" permet de mesurer la durée de remboursement de la dette en y consacrant tout le résultat généré dans l'année

Ratio = 1.178.606,04 € / 123.623,94 € **Ratio d'endettement = 9,53 années**

➤ Autre ratio : "Dettes" sur "Epargne Brute"

Ratio : 1.178.606,04 € / 147.735,50 € **Ratio : 7,98 années**

Le nombre d'années ne doit pas être supérieur à 12 années. La situation est à considérer comme équilibrée jusqu'à 8 années.

Au 31 décembre 2019, la commune est certes très endettée : 1.178.606,04 € soit 1.509,10 € par habitant. Du fait des lourds investissements réalisés depuis 2017 et jusqu'en 2019, de nouveaux crédits ont été contractés. 450.000 € auprès de la Caisse de Dépôts, dont 300.000 € à 0% et un prêt relais de 500.000 € sur 2 ans auprès du Crédit Mutuel en attendant le versement des subventions et le remboursement de la TVA. Fin 2020, le montant de dette par habitant devrait revenir autour de 900 € par habitant.

➤ Recettes d'Investissement

Les principales recettes concernent

- Le FCTVA pour 20.888,74 €, soit 16,404 % sur les travaux TTC payés en 2017.
- La Taxe d'Aménagement pour 8.001,53 €
- L'Amortissement du fonds de concours versés à la CCPZ (voir dépenses de fonctionnement) pour un montant de 34.918,41 € (Espace sportif et PLUI).

En restes à réaliser 2019, sont inscrites les subventions à recevoir dont les notifications ont été faites par les organismes subventionneurs, notamment les subventions d'Etat pour un montant global de 264.000 €, selon le détail suivant :

✓ Etat (DSIPL) :	101.000 €
✓ Région :	100.000 €
✓ Etat (DETR) :	63.000 €

La subvention du Département de Bas-Rhin de 100.000€ a été versée en 2019.

RECETTES GLOBALES D'INVESTISSEMENTS (RAR compris) : 446.318,68 €

Le déficit global d'investissement s'élève donc à – 74.027,87 €

L'EXCEDENT GLOBAL POUR 2019 EST DE 300.092,11 €

➤ Quelques points de repère :

- Population INSEE au 01.01.2019 : 781 habitants
- Population INSEE au 01.01.2020 : 776 habitants
- Population selon recensement de janvier-février 2017 : 769 habitants
- Population DGF 2019 : 786 habitants

-**DGF par habitant** : en 2012 : 151,01 € en 2018 : 118,40 € **en 2019 : 116,04 €**

-Encours Dette par habitant : **1.518,82 €** (1.178.606,04 / 776) (1.846,82 € en 2018)

-Recettes de gestion courante/population : **625,68 €** (485.526,18 / 776) (596,25 € en 2018)

-Dépenses de gestion courante/population : **407,33 €** (316.090,08 / 776) (385,30 € en 2018)

-Dépenses de gestion courante + intérêts dette/population : **435,30 €** (337.790,68 / 776) (414,59 € en 2018)

-Charges de personnel (chapitre 012) / Recettes globales fonctionnement : **9,90%** (16,84 % en 2018)
(49.166,10 / 496.466,03)

-Charges de personnel (chapitre 012) / Recettes nettes fonctionnement : **11,18%** (19,96 % en 2017)
(49.166,10 / 439.409,03)

-Dépenses fonctionnement et remboursement dette / Recettes réelles de fonctionnement : **98,81%** (100,29% en 2018)
(372.842,09 + 117.704,51 / 496.466,03)

-Encours dette / Recettes réelles de fonctionnement (1.178.606,04/496.466,03) : **2,37** (3,09 en 2018)

BW 28/02/2020